

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026 AUT 233

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale-2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Place Albert DENVERS

Nous, Maire de la ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-3,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande présentée par Monsieur Jeffrey DEROO, Directeur d'Agence immobilière LA FORET, afin d'occuper temporairement le domaine public lors d'une inauguration au 11/12 Place Albert Denvers à Gravelines.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de circulation et de Stationnement dans la commune.

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'agence immobilière LA FORET est autorisée à installer une tonnelle sur le trottoir face au 11/12 Place Albert DENVERS le **jeudi 15 octobre 2026 de 16h à 21h.**

ARTICLE 2 : La mise en place de signalisation incombe le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : L'agence immobilière répondra des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie dans les conditions habituelles pour en permettre son application et pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de Police Nationale, et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

M. le Premier Adjoint au Maire de la Ville de GRAVELINES
M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'Animation et Evénements de la ville, à la Sécurité et à la Tranquillité Publique, à l'Animation du réseau voisins vigilants et solidaires, à la Vidéoprotection
M. le Conseiller Délégué au Stationnement et Circulation, Voirie et Ville Apaisée
Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES
M. le Directeur de l'agence immobilière LA FORET

Fait à Gravelines, le 12 OCT. 2026

Le Maire,



Bertrand RINGOT